INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, par Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché, Roxton Falls, le lundi 18 décembre 2023 à 18h30.

LE LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023 À 18H30

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Adoption du Budget de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour l'année 2024.
2. Adoption du programme triennal d'immobilisations pour 2024-2025-2026.
3. Période questions portant exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations pour 2024-2025-2026.
4. Levée de l'assemblée.

DONNÉ à Roxton Falls ce 4e jour du mois de décembre 2023.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Je certifie avoir signifié l'avis de convocation relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le 18 décembre 2023 à 18h30, à la salle du conseil située au 26, rue du Marché à Roxton Falls, auprès de chacun des élus.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 4e jour du mois de décembre 2023.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAODINAIRE DU LUNDI 18 DÉCEMBRE 2023 À 18H30
Tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville situé
au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents
Le Maire : M. Jean-Marie Laplante
Les conseillers : M. Daniel Roy
M. Jonathan Bédard
M. Michel Massé
Mme Lynda Cusson
Mme Mélanie Valois
M. Pierre Larivière
Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.
Est également présente: Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

237-12-2023

Adoption du Budget de la Municipalité du Village de Roxton Falls pour l'année 2024

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 956 du Code municipal, les délibérations et la période de questions lors de cette session portent exclusivement sur le budget;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale fait lecture et explique le budget 2024;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Michel Massé
Secondé par Lynda Cusson
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les prévisions budgétaires 2024 totalisant 1 718 000$ en revenus et charges soient adoptées comme suit :

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – ANNÉE 2024

REVENUS
Le budget des revenus est réparti comme suit:

Taxes :		
- Taxe Foncière de base:	868 204$	
- Taxes pour Sûreté du Québec :	97 600$	
- Taxe d'égout :	104 000$	1 220 474$
- Taxe collecte des matières résiduelles + ICI :	146 945$	
- Revenus PRVIS (vidange installation septique):	3 725$	
Taxes spéciales :		
-Taxe spéciale règ. #06-2004(Hôtel de ville)	17 000$	
-Taxe spéciale règ. #07-2004(Caserne)	6 200$	80 200$
-Taxe spéciale règl. #03-2014 (DVP Dom.)	19 600$	
-Taxe spéciale règl. #03-2017(Rue de la Rivière)	19 600$	
-Taxe spéciale règl. #03-2021 (Piste multi.Rue du Marché)	17 800$	
Crédits de taxes (programme de revitalisation)		- 51 950$
Tenant lieu de taxes		
-École primaire :	28 000$	
- Bureau de poste :	900$	
- Redistribution redevances matières rés. :	2 000$	
- Compensation collecte sélective :	28 000$	206 050$
- Péréquation :	73 150$	
- Partage croissance point TVQ:	74 000$	
Autres revenus de source locale (Services de premiers répondants)		
- Participation Canton/Béthanie :	26 300$	
- Autres revenus PR :	9 000$	35 300$

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Autres services rendus - Revenus de location (loyers) : 59 950$ - Revenus administration incendie : 29 000$	88 950$
Autres revenus (Droits de mutations immobilières, permis, intérêts, raccordement au réseau d'égout, contraventions, aide financière formation PR, ristournes taxes RIAM, etc.)	85 676$
Transfert Programme d'aide financière à la voirie locale-RIRL-Rue de la Rivière	53 300$
GRAND TOTAL DES REVENUS	1 718 000$

BUDGET DES DÉPENSES:
Le budget des dépenses est réparti comme suit :

Administration générale	396 660$
Sécurité publique	299 405 $
Transport routier	357 440$
Hygiène du milieu	287 840$
Santé et bien être	18 800$
Aménagement et mise en valeur du territoire	45 605$
Loisirs et culture	139 765$
Frais de financement et remboursement de la dette:	162 105$
Affectations: - Réserve pour vidange des bassins : 4 000$ - Remboursement fonds de roulement : 16 380$ - Appropriation de surplus accumulé : -10 000$	10 380$
Immobilisations:	0 $
GRAND TOTAL DES DÉPENSES	1 718 000$

La Municipalité doit donc pourvoir à des dépenses totalisant 1 718 000.00$.

Les surplus budgétaires à chacun des postes du budget pourront être utilisés à d'autres fins que prévues, soit à un autre poste budgétaire ou en capitalisation sur des travaux municipaux.

Adoptée

238-12-2023 <u>Adoption du programme triennal d'immobilisations pour 2024-2025-2026</u>

Il est proposé par Pierre Larivière
Secondé par Daniel Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le programme triennal des immobilisations pour 2024-2025 et 2026 comme suit :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-104

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU DIR. GÉN. / SECR.-TRÉS.

Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Programme triennal des immobilisations 2024-2025-2026

Poste	COUTS 2024	2025	2026	Total
Administration générale*	0 $	0 $	0 $	0 $
Transport routier*	0 $	0 $	0 $	0 $
Transport routier*	0 $	0 $	0 $	0 $
Transport routier *	0 $	0 $	0 $	0 $
Transport routier*	0 $	185 000 $	0 $	185 000 $
Transport routier*		45 000 $	0 $	45 000 $
Hygiène du milieu*	0 $	0 $	150 000 $	150 000 $
Travaux voirie*	0 $	0 $	150 000 $	150 000 $
Total	0 $	230 000 $	300 000 $	530 000 $

Pour information sur la TECQ-2024-2028:
Travaux à réaliser avec subvention
Seuil minimal d'investissement à financer ..... 0 $

****Aucune info à ce jour concernant la TECQ*

	Ventilation par année					FINANCEMENT: Acivité financiere	Emprunt	Carrieres sablières	F.D.R.	Surplus / Exc. Affecté	Subv. TECQ	Sous-total par projet
					2024							
1					0 $							0 $
2					0 $							0 $
3					0 $							0 $
4					0 $							0 $
					0 $							0 $
		0 $			0 $							0 $
											Total 2024	0 $
					2025							
5	Asphaltage rue des Pins/des Lilas/SEUIL		185 000 $		185 000 $					185 000 $		185 000 $
6	Camionnette pour la voirie		45 000 $		45 000 $				45 000 $			45 000 $
			230 000 $		230 000 $						Total 2025	230 000 $
					2026							
7	Programmation TECQ (selon nouveau plan intervention)			150 000 $	150 000 $						150 000 $	150 000 $
8	Travaux pour nouveau seuil			150 000 $	150 000 $	50 000 $				100 000 $		150 000 $
				300 000 $	300 000 $						Total 2026	300 000 $
					530 000 $							530 000 $

**Les modalités du financement seront à confirmer selon les modalités retenues par les élus pour procéder aux travaux*

Note:
Les pouvoirs habilitants en cette matière se retrouvent dans le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes.
Le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents. Communément appelé le programme triennal d'immobilisations (PTI), celui-ci doit être divisé en phases annuelles et détaillé, pour la période qui lui est co-incidente, l'objet, le montant et le mode de financement des dépenses en immobilisations que prévoit effectuer la municipalité et dont la période de financement excède 12 mois.
Un PTI doit s'intégrer au processus des prévisions budgétaires de la municipalité et constitue un outil de planification indispensable à une saine administration. Comme le PTI constitue la clef du plan de développement local, il devrait être compatible également avec le plan d'urbanisme qui établit les lignes directrices de l'organisation spatiale et physique de la municipalité tout en présentant une vision d'ensemble de l'aménagement de son territoire.

Adoptée

Période de questions portant exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations pour 2024-2025-2026

Aucune présence enregistrée à la réunion.

239-12-2023

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Lynda Cusson
Secondé par Mélanie Valois
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 18h47.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Maire

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière